



quau cabinet de la

Le Maire
Alain LE QUÉAU.

Commune de COULANS-SUR-GÉE
Déclassement d'une partie
de la rue du Tramway

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique, en vue d'un aménagement, sur le projet de déclassement (puis reclassement) d'une partie de la rue, du Tramway sise sur la commune de

Coulans-sur-Gée (arrêté n° 2018-77 du 22 septembre 2018), du 19 octobre 2018 au 3 novembre 2018 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

M. Gérard Chartier, directeur d'école retraité, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du maire.

Les pièces du dossier et un registre seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie de Coulans-sur-Gée, pendant la durée de l'enquête, hors dimanches et des jours fériés. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- vendredi 19 octobre 2018, de 15 h 00 à 17 h 00,
- et samedi 3 novembre 2018, de 10 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Coulans-sur-Gée, 29, rue Nationale, 72550 Coulans-sur-Gée. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Coulans-sur-Gée dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.coulanssurgee.fr

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Coulans-sur-Gée et à la sous-préfecture de La Flèche pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : www.coulanssurgee.fr

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Coulans-sur-Gée auprès de M. Michel Briffault, maire.

Le Maire
Michel BRIFFAULT.

LE LUDE

LAUME

BLIQUES

grande instance du
ce.

ER

(Sarthe)

ca.

de vie, salle d'eau

IS

KING N° 62

ER

au MANS (Sarthe)

ca.

trée avec placard,

oyennant un loyer

e euros

le euros

arreau du Mans.

du juge de l'exécu-

au cabinet de la

irs

ation

oi pour publi-

est le terme

z, en année

arrivé infruc-

de pré-infor-

et identiqua

avis de pré-

un arrêt du

marché de

ine, il s'agit

de la